

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

<i>Olivier Ihl</i>	7
--------------------------	---

PARTIE I

L'ENRÔLEMENT DES SAVOIRS	19
---------------------------------------	----

1. Pour une sociologie historique des ingénieries de gouvernement : l'exemple du Cerat (CNRS) entre 1963 et 2003 <i>Delphine Deschaux-Beaume</i>	21
2. Animer la recherche dans un ministère : retour sur quinze ans de pratique <i>Jean-Pierre Galland</i>	37
3. L'État, de la modernisation de la société à celle de l'administration : le regard d'un acteur et témoin <i>André Gauron</i>	51
4. Quand la « pensée d'État » travaille la science : les langues régionales entre objet d'investigation et cause à défendre <i>Frédérique Niel</i>	61
5. Le partage de l'avenir <i>Robert Fraïsse</i>	87

PARTIE II

NOUVEAUX TERRITOIRES, NOUVEAUX RÉPERTOIRES	101
---	-----

6. Le rôle de l'expertise dans l'élaboration des politiques publiques. Une dynamique européenne ? <i>Alexandra Jönsson, Pierre Muller</i>	103
7. Gouvernance et gouvernement : deux lectures d'une politique institutionnelle européenne <i>Jean-Louis Quermonne</i>	121

8. Les sciences sociales entre analyse et accompagnement
de la territorialisation de l'action publique
Anne-Cécile Douillet 133
9. La décentralisation en panne de controverses intellectuelles ?
Alain Faure 149
10. La « très haute tension » et les sciences du débat public
Jean-Pierre Gaudin, Laura Michel 161

PARTIE III

DES MILITANTISMES SCIENTIFIQUES 185

11. Les apports de l'expérience. Les savoirs en action
d'une association d'habitants dans les années 1960 et 1970
Odile Join-Lambert, Yves Lochard 187
12. Les figures du « profane » dans l'évaluation des risques
Jacqueline Estades, Elisabeth Rémy 205
13. Des technologies d'enquête participative dans le développement
rural
Gilles Jeannot 219
14. La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes
et la politique de la langue française (1966-1990)
Vincent Dubois 233
15. Comment traiter les débordements des sciences et des techniques ?
Une brève histoire du « technology assessment »
Yannick Barthe 245
16. Risques, crise et science politique :
l'évitement de la question du pouvoir ?
Claude Gilbert 263

Biographie des auteurs 279

INTRODUCTION

Olivier Ihl

Que le monde de la recherche scientifique collabore à la mise en œuvre des politiques publiques : voilà un fait ancien et bien connu. Pourtant, les formes prises par cette « participation » appellent de nos jours une réflexion spécifique. En raison, d'abord, d'un contexte : à la période des Trente Glorieuses et de la guerre froide, vouée à la « modernisation », à la « société de consommation » ou à la « planification », a succédé un mode d'intervention marqué par ce qui a pu être caractérisé comme un tournant néo-libéral. Avec pour résultat des liens nouveaux entre production de connaissances et pratiques de gouvernement. Il suffirait pour s'en convaincre de suivre les heurs et malheurs de structures d'expertise comme le CERC (Centre d'études des revenus et des coûts) ou le Commissariat du Plan en France, le CPRS (*Central Policy Review Staff*) ou le *Center for Policy Studies* en Grande Bretagne ou encore le SRV (*Sachverständigenrat zur Begutachtung der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung* : Conseil des experts économiques) en Allemagne. Ensuite, les savoirs de l'action publique, bien qu'habilités par l'État, sont de plus en plus contestés. Accusés de mettre en péril les règles de la représentation politique, voire de « confisquer » les décisions, ils sont mis en cause. Ces ingénieries d'État ? Elles ne feraient qu'encourager une conversion rampante à un modèle managérial. Pire : masquer les intérêts de groupes sociaux aveuglés par les critères d'« efficacité » et de « solvabilité ».

Derrière ce débat aux formes multiples, une question revient de façon lancinante : comment les savoirs de l'action publique hérités des Trente Glorieuses se sont-ils recomposés ? Comment ont-ils affronté l'europanisation des politiques publiques et la redéfinition du rôle de l'État face au marché ? C'est le point de départ de ce livre. Issu d'un colloque organisé à l'Institut d'études politiques de Grenoble pour le 40^{ème} anniversaire du CERAT (UMR PACTE/CNRS) les 28 et 29 septembre 2004, il réunit des spécialistes venus de différents horizons disciplinaires mais aussi – et c'est l'une des originalités de ce livre – des praticiens et des commanditaires de recherche. Tous furent invités à confronter leur point de vue. Et déjà sur la

façon dont, invoquées ou contestées, les « sciences » de l'action publique accueillent les controverses sur la meilleure façon d'administrer la Cité. Le recours à l'expertise, le phénomène de la commande publique, la constitution de Comités de sages, la multiplication des organismes de conseil et de prévision, les réorientations des budgets de Recherche et Développement sont là pour l'attester : gouverner, c'est s'appuyer sur des modèles d'action qui, de plus en plus, se drapent d'une exigence d'objectivité. Celle justement que des groupes de savants, des fonctionnaires, des réseaux militants sont parvenus à accréditer. En saisir les conditions d'apparition, en scruter les modes de déploiement, en analyser les transformations récentes : tel est l'objectif de cet ouvrage.

OBJECTIVER L'ACTION PUBLIQUE

Trois directions ont été fixées à l'orée de ce travail collectif. La première a trait à l'enrôlement gouvernemental des savoirs. Comment se forment et se crédibilisent les savoirs mobilisés par les autorités publiques ? Quels répertoires d'action viennent-ils servir ? Il est aisé de nos jours d'en faire l'observation. La « modernisation » des appareils bureaucratiques, de leur mode de fonctionnement et d'intervention, s'effectue presque partout au nom d'une objectivité alléguée : celles de « sciences » érigées en ambassadrices de l'intérêt général. Cette scientificité revendiquée ? Elle correspond souvent à une mise en scène politique. Dernier exemple en date, celui du « *New Public Management* ». Cette mobilisation savante fédère et habilite, sous nos yeux, un important mouvement réformateur (« allègement » réglementaire ; promotion d'une gestion de « résultats » ; « contractualisation » ; développement d'« agences de qualité » ; approche « participative » ; revendication d'une « coproduction » de l'action publique à travers l'e-administration ; nouvelles technologies de la « prestation de services »...). Un ensemble de transformations qui s'appuie en retour sur de nombreuses initiatives académiques : revues nouvelles, créations de centres de recherche, colloques, interventions dans la presse spécialisée... Comprendre les conditions d'enrôlement des « sciences » de l'action publique : tel est donc le but de ce premier ensemble de contributions.

Second axe : les nouveaux territoires des ingénieries de gouvernement. Les explorer, c'est se donner les moyens de comparer des styles sinon des « modèles » d'action publique. Une façon également d'affronter un problème central. Depuis quelques années, le rapport des politiques publiques à l'espace se modifie. Ce qui disparaît, c'est – pour aller vite – le schéma d'une égalité des chances promue à l'échelle du territoire national, une égalité fondée sur un développement « équilibré » géographiquement

car mis en œuvre par un service public centralisé. Ainsi, la concurrence entre les collectivités locales est de plus en plus vive. Une évolution qui se traduit par toute une série de conséquences : déqualification des espaces et des groupes sociaux les plus dépendants du système fordiste, retour des particularismes et des revendications infra-étatiques, surenchères sur le thème de la « proximité » des politiques de développement... Existe-t-il pour autant une décentralisation ou une européanisation des outils d'évaluation et d'expertise en la matière ? Et quel rôle les professionnels et les administrations spécialisées jouent-ils dans ce nouveau paramétrage ? C'est au bout du compte la question des appropriations savantes de la dimension spatiale de l'exercice du pouvoir politique qui se trouve ici posée.

Enfin, dernier axe : « sciences » de l'action publique et militantisme social. Si à tous les niveaux de l'action publique, et à travers de nombreuses expériences, l'État et les organisations publiques se sont engagés dans des voies nouvelles, voies auxquelles les sciences sociales ont fourni référents et principes de légitimation, d'autres acteurs (groupes d'intérêt, associations humanitaires, confédérations syndicales, entrepreneurs de causes morales ou environnementales...) se sont imposés. L'idée est d'éclairer les formes de pouvoir associées à cette transformation fondamentale : le passage d'un monopole étatique à une pluralité de modes d'expertise. Par ailleurs, le fait que ces revendications de scientificité débordent les cadres traditionnels de la certification bureaucratique (ceux, en France, d'organismes comme la Délégation aux affaires stratégiques, le Plan urbain du ministère de l'Équipement, l'INRA, le GIP Justice, le C2SD du ministère de la Défense, la DGRST ou la MIRE...) oblige à reconsidérer le rôle de l'État, sinon celui des réformateurs de chaire (professeurs, Comités de sages, Conseils de prévisions). En un mot, à dégager les rapports nouveaux qui s'établissent entre ingénierie de gouvernement, sciences sociales et action politique.

Au cœur du débat sur les transformations des pratiques de gouvernement, la problématique de l'État ne se pose pas indépendamment, ou à côté, des pratiques des acteurs sociaux. Elle se présente, au contraire, à travers le jeu constant de leurs interactions. Attirer l'attention sur ces savoirs de la puissance publique est donc une manière de rompre avec la vision essentialiste de l'État, de la Science, de la Nation ou de l'Europe. De montrer combien, loin d'être des entités englobantes et figées, ces réalités sont « prises » dans les actions de ceux qui les constituent. Et sujettes à de multiples traductions et redéfinitions selon les situations expérimentées. C'est aussi une invitation à circonscrire la place qu'occupe la politique dans la conduite des véritables machineries conceptuelles que met en scène chaque action publique. L'usage que font les administrations modernes des sciences sociales est loin de n'être que pure « subordination » ou pure

« influence ». Il repose sur des malentendus, provoque des évitements et des concurrences, consacre des jeux d'alliance et de rupture. En somme, recouvre des processus hétérogènes. En restituer les raisons, même partiellement, c'est s'attacher à comprendre comment, ces dernières décennies, se réorganise le lien entre politique et sciences sociales.

LA PROBLÉMATIQUE DES « SCIENCES DE GOUVERNEMENT »

Ce livre constitue la suite logique de l'enquête collective lancée en 2000 sur les conditions de formation en Europe des sciences de gouvernement¹. Bien accueilli, ce précédent ouvrage avait suscité de vives interrogations. Et d'abord quant à la pertinence de la notion de « sciences de gouvernement ». C'est l'occasion de préciser les attendus d'une démarche. Le travers de cette expression ? Il tiendrait au fait de brouiller une distinction rassurante : entre, d'un côté, une science purement métaphorique (celle du passé), simple manifestation d'une certitude opposée à « l'opinion » et à la « croyance » et, de l'autre, les « savoirs institutionnalisés et enserrés dans des méthodologies exigeantes de la science contemporaine »². L'historicisation des critères de scientificité aurait un autre inconvénient : placer les revendications savantes sur un même continuum analytique. Ce qui, dans une perspective philosophante, occasionnerait une double gêne : en premier lieu, en réduisant à néant l'idée de normes définitives pour définir ce qu'est *la* science ; en second lieu, en privant les activités scientifiques du présent de toute supériorité principielle sur celles du passé.

Cette double posture (normative et présentiste) ne fait, somme toute, que reconduire les postulats d'une interprétation fort classique de l'activité scientifique : celle d'un développement linéaire de connaissances fondées sur des critères transcendants (ceux de « l'expérimentation » et de la « falsifiabilité »). Or, c'est précisément pour échapper aux effets de cette lecture positiviste, chère à une certaine philosophie des sciences, que des chercheurs – historiens, sociologues, politistes – se sont attelés à explorer une autre approche : celle socio-historique des « sciences de gouvernement »³. Le propos n'est pas ici de *définir* la science, *a fortiori* en quelques lignes, mais seulement de comprendre les usages des *revendications de scientificité* lancées aussi bien dans le monde académique que dans celui de l'action publique. Entreprendre un tel travail, ce n'est pas poser que toute analyse ou toute expertise qui se proclame scientifique peut être considérée comme telle. C'est simplement constater que les *régimes de scientificité* varient selon les disciplines et à travers le temps. Un constat dont il importe alors de prendre la mesure.

Que ce soit dans ses modes d'énonciation ou dans ses critères d'objectivité, l'activité de recherche demeure une réalité sociale. Traversée d'attentes, d'intérêts et de convictions, elle ne saurait être envisagée comme échappant à toute historicité. S'il existe donc une politique publique de la recherche, celle-ci s'accompagne de différentes postures de recherche. Signe que les rôles et les revendications du monde de la science ne cessent de se recomposer. Pour aller vite, rappelons qu'en 1939, la création du CNRS en France institutionnalise une représentation fondée sur l'image d'un savant indépendant, un savant œuvrant sous le seul contrôle de ses pairs et lancé dans la production de connaissances utiles à « l'intérêt général ». Lorsque se constitue un grand service de la « science nationale », au lendemain de la guerre, de grands organismes sont mis sur pied : Commissariat à l'énergie atomique, Centre national d'études spatiales, Institut national de la recherche agronomique... Le savant se présente alors comme une sorte d'ingénieur d'État dont les compétences sont mobilisées au profit de « l'indépendance » et de la « modernisation » de la nation. Dans les années 1970, lorsque les orientations scientifiques et techniques de ces « grands programmes » sont remises en cause, la recherche est invitée, cette fois, à « éclairer l'opinion », voire à « porter remède » à la société. D'où le développement de nouvelles sollicitations : pour conseiller le ministre ou enflammer la tribune médiatique. Dix ans plus tard, c'est la figure de « l'expert » qui s'impose au moment même où le pays s'enfonce dans la « crise ». Le savant est alors celui qu'administrations et entreprises « consultent ». C'est le temps où règnent en maîtres les termes de « transfert », de « diagnostic » ou de « valorisation ». Les travaux de recherche ? Ils doivent « nourrir le tissu économique » et « organiser les territoires », « répondre aux problèmes de l'industrie » ou aux « déboires des politiques sociales ».

Quelques chiffres pour dire autrement ces métamorphoses de l'agenda public du chercheur : le montant des contrats entre les laboratoires de la recherche publique et les commanditaires privés ou publics est passé de 500 millions de francs (28 millions d'euros) en 1983 à 3,4 milliards de francs (520 millions d'euros) en 1995. Les dépenses de recherche sont passées, elles, de 12 milliards de francs (1,8 milliards d'euros) en 1967 à 179 milliards (27 milliards d'euros) en 1995. Le budget des entreprises consacré à la Recherche et Développement a été multiplié par 2 et demi entre 1982 à 1995 pour atteindre 109 milliards de francs (17 milliards d'euros)⁴. On le voit : par sa capacité à légitimer des politiques précises ou à régler des problèmes pratiques, par les conditions aussi de son institutionnalisation, l'activité scientifique reste d'abord fille de son époque. Ce qui oblige à ne pas séparer ses verdicts, même les plus abstraits, des processus concrets qui leur donnent le jour.

Autre précision : soutenir qu'il n'y a aucune nécessité naturelle dans l'enrôlement des « sciences » sociales mais d'abord des histoires singulières, ce n'est pas seulement relever que ces dernières sont, depuis leur naissance, fortement déterminées par leur contexte de formation (qu'il soit académique ou national). C'est aussi observer qu'une partie significative d'entre elles doivent leur développement à leur statut de « sciences de gouvernement ». C'est-à-dire au fait d'être des savoirs à vocation politique ou administrative, des savoirs mis au service des pratiques de domination des grands États modernes⁵.

Selon les bureaucraties concernées, diverses bannières ont pu, depuis deux siècles, servir de point de ralliement : arithmétique politique au Royaume-Uni, sciences camérales et de police (*Polizei- et Kameralwissenschaften*) dans les pays germaniques, sciences morales et politiques en France, *Oekonomie* chère à « l'école autrichienne » ou « sociographie » néerlandaise... Un exemple tiré de l'actualité récente vient à son tour en rendre compte. Les « experts » de la lutte antiterroriste sont de plus en plus mobilisés : pour prévenir des attaques, obtenir des renseignements, voire pour endiguer le phénomène de la « radicalisation » de certains groupements politiques. Plus important : des protocoles de recherche sont appelés à la rescousse dans le domaine notamment de la psychologie comportementale, clinique ou cognitive. Un enrôlement qui débouche sur des techniques d'intervention spécifiques (comme le « bruit blanc », ce signal sonore porteur d'informations cachées qui affecterait le subconscient puis réduirait les « facteurs d'agressivité »). Cette sollicitation a des effets proprement académiques : elle est ainsi à l'origine de nouvelles revues savantes (comme le *Janès Terrorism and Security Monitor*) et même de centres de recherche spécialisés. Comme le *National Center for the Study of Counter-Terrorism and CyberCrime* de l'Université de Norwich, créé en novembre 2002 ou plus encore le *National Center for the Study of Terrorism and Responses to Terrorism* fondé dans le Maryland par le Département de la sécurité nationale : son programme est d'explorer les nouvelles « sciences du comportement » grâce à un budget de 12 millions de dollars et d'importants « partenariats » réunissant criminologues, sociologues, anthropologues et politistes⁶. Ce type de *cadrage* des activités de recherche fait penser au « knowledge power » qu'évoquait Susan Strange dans le domaine économique⁷. Ces activités de recherche ? Elles tracent les contours de l'agenda des politiques publiques, ouvrent sur l'emploi de nouvelles techniques d'intervention, fixent le langage et la terminologie du « débat public », en somme redéfinissent les « cartes mentales » des mondes de la décision publique.

Comment continuer à en douter ? Les « sciences de gouvernement » se sont émancipées des découpages bien ordonnés de l'intellectualisme

philosophique : science versus politique, savant versus militant, connaissance *versus* action... Surtout, elles ne cessent de s'étendre, au gré des affrontements politiques et des impératifs de contrôle des « populations ». Une tendance qui s'accuse depuis deux siècles. On pense à l'*Académie des sciences morales et politiques* (1832) en France, à la *National Association for the Promotion of Social Science* (1857) en Grande-Bretagne, à l'*American Social Science Association* (1867), ou à la *Verein für Socialpolitik* (1873) dans l'empire Allemand unifié. Au XX^e siècle, le nombre de ces instances comme leurs domaines d'intervention se sont accrus de façon vertigineuse. C'est ainsi que les premières structures étudiant les « affaires internationales » sont apparues dans les années 1920, à une époque où les gouvernements d'Europe étaient préoccupés par la stabilité de l'ordre international. C'est le cas avec le *Royal Institute for International Affairs* en Angleterre, créé en 1920, ou le *Kiel Institute for World Economics* en Allemagne, créé en 1914. Des structures qui ont été suivies par de nombreuses autres, spécialisées dans l'étude du « désarmement mondial », de « la paix » ou des « questions de stratégie » durant la guerre froide. Avec elles, les connaissances, à la fois pratiques et anonymes, fonctionnelles et certifiées, qui servent à l'État de moyens d'action se sont diffusées. Elles ont donné naissance à tout un ensemble d'instruments (de classement, de mesure, de prévision et d'enquête) comme à toute une myriade d'agences (de « recherche », de « consultance », de « conseil »).

Si, depuis, les organismes traditionnels d'évaluation et de prospective se restructurent, gouverner continue d'apparaître comme une activité requérant des instruments de certification : pour donner corps à de nouvelles catégories d'intervention publique ou tout simplement servir de moyens de légitimation. Sans doute serait-il intéressant de déboucher sur un « modèle d'analyse plus intégré de l'évolution comparée des relations entre les modes de gouvernement et leurs sciences »⁸. Mais reconnaissons que l'objectif reste encore hors de portée. Le protocole d'analyse demeure ici centré sur les seules conditions de production de ces corpus théoriques, des conditions appréhendées à travers leur mode d'appropriation par les acteurs publics. Il s'agit, plus précisément, de saisir l'élaboration concomitante de ces théories et techniques en réponse à la demande d'outils d'objectivation des politiques publiques. De s'interroger sur leur détermination relationnelle dans le jeu des possibles qui s'établit, à un moment donné, entre les mondes de la recherche scientifique et ceux de l'action politico-administrative (qu'elle soit locale, nationale ou transnationale). Une problématique qui aboutit finalement à questionner la façon dont la conduite de l'action publique peut s'enorgueillir d'être objet de science.

GENÈSES, PRATIQUES, USAGES

En permettant à chaque contributeur, soit comme témoin, soit comme analyste, de donner à voir une expérience d'*enrôlement scientifique*, – d'en rappeler la genèse, d'en préciser les pratiques, d'en fixer les usages –, ce livre veut avant tout avancer vers un but précis : éclairer comment les administrations d'État en France sollicitent les ressources des sciences sociales et en tirent parti. Le regard se nourrit pour cela de différentes perspectives (sociologie des idées politiques, histoire des techniques, analyse des politiques publiques, théorie des élites, sociologie historique de l'action publique...). Largement alimenté par les politiques de réforme de l'État et des services publics, il accorde une place de choix à la « fonction recherche » des structures bureaucratiques. Celle-ci s'exprime, il est vrai, dans nombre de ministères par la formation de puissants comités. Une activité d'autant plus importante à étudier qu'en la matière les travaux demeurent partiels et rares.

L'étude de ces sciences de gouvernement ne doit pas se confondre avec celle des *think tanks* qui connaît, elle, une plus grande fortune⁹. Aux États Unis, le premier ouvrage consacré à ces groupes de pression intellectuels remonte à une trentaine d'années¹⁰. Il a donné naissance à une tradition d'étude qui a pris son essor depuis une dizaine d'années même si celle-ci s'est plutôt limitée aux systèmes politiques des États-Unis et du Royaume-Uni¹¹. Une problématique qui demeure difficile à exporter dans des pays comme la France. Et déjà parce que l'expertise y demeure largement interne à l'appareil d'État¹². En Europe, les *think tanks* ont retenu l'attention lorsqu'ils se sont tournés vers les grands médias et sont devenus dans les années 1980 plus « politisés » (les spécialistes parlent d'*advocacy think tanks*). Par exemple, en prenant parti pour ou contre l'élargissement de l'Union européenne ou récemment avec le débat sur la ratification de la Constitution européenne. Ils ont alors retenu la curiosité¹³. Observons toutefois que si leur rôle politique a été privilégié, il a aussi été exagéré. Comme si à l'illusion d'hier (celui d'instituts de recherche « objectifs » et « apolitiques ») succédait celle d'une influence déterminante (avec le schéma de groupes d'intérêt intervenant en sous-main pour « formuler » et « conduire » les politiques publiques). Ce qui est sûr, c'est que pour accompagner le processus de « désengagement » de nombre de fonctions étatiques au cours des années 1980 et 1990, les gouvernants ont largement mis en scène ce type de « consultation ». En se tournant vers les groupes d'experts, les auditeurs et autres bureaux d'étude, ils ont pu acquérir à bon compte une image « d'ouverture » et « d'indépendance ». Mieux : sembler s'engager davantage auprès des représentants de la « société civile ».

Donald E. Abelson en fait la remarque dans un article récent : déterminer « dans quelle mesure les *think tanks* ont influencé l'opinion publique et la politique du gouvernement » est « une lourde tâche » et « connue pour sa difficulté »¹⁴. D'abord, parce qu'il est extrêmement difficile de déterminer comment les *think tanks* parviennent à être « influents » et s'ils le sont réellement. Ensuite, parce que l'action de ces structures ne cesse d'être encensée au cœur des processus décisionnels (comme un signe de « pluralisme » ou de « santé démocratique »¹⁵). Il faut donc insister : bien que certains universitaires puissent effectuer des recherches pour leur compte, les *think tanks* ne font généralement pas partie du système universitaire, encore moins des grands organismes de recherche voués aux activités scientifiques. De plus, si aux États-Unis, la multiplication récente de ces structures a favorisé la constitution d'une sorte de « marché politique » de l'expertise (« foire aux idées » dans laquelle la compétition s'avère acharnée) il n'en va de même en France. Aucune tradition d'audition parlementaire ici (les fameux *hearings*), aucun développement d'université privée ou de culte des contre-pouvoirs pour faciliter leur développement¹⁶. À l'inverse, aucune institution nationale de recherche aux États-Unis qui puisse jouer un rôle équivalent au CNRS, à l'INSERM ou à l'INED français. De sorte qu'à parler avec rigueur, ce type d'organisation (*think tanks*) n'existe guère en France. En revanche, les militantismes scientifiques, eux, s'y développent et depuis longtemps. En choisissant d'inscrire dans le cadre des « sciences de gouvernement » ce que les mondes de la recherche produisent en réponse aux sollicitations d'État, d'examiner la façon dont cet enrôlement permet d'*académiser* certains savoirs ou *militantismes scientifiques*, il s'agira de mettre à la question l'économie politique de ces sciences du gouvernement des hommes et des territoires.

Depuis l'avènement en France d'administrations monopolisant les fonctions gouvernementales, nombre de réformateurs s'emploient à constituer leurs savoirs en « sciences de gouvernement ». Des savants évidemment mais également – il faut le souligner – des administrateurs, des philanthropes, des mécènes, des responsables de fondation. Des figures qui peuvent, elles aussi, contribuer, sous couvert de projets réformistes, à accréditer de nouvelles « connaissances » au cœur de l'action publique¹⁷. Reconstituer leur action, c'est analyser l'entrée en jeu de savoirs dont participent les dispositifs qui, encore de nos jours, encadrent les interventions des autorités publiques. Plus exactement : c'est s'efforcer de comprendre leur métamorphose en ingénierie d'État et parfois même leur institutionnalisation sous forme de « disciplines » sinon de « communautés académiques ». D'où l'importance de poser la question des supports qui les confortent mais aussi celle des procédures qui les certifient. Quand le

savoir d'une discipline ou d'une communauté académique fait autorité, ce n'est jamais sans raisons sociales ni conséquences politiques. Un constat qui oblige à considérer avec attention les hommes et les moments qui portent ce savoir, les controverses et les défis qui le sous-tendent. En dépit des lamentations sur le fossé qui séparerait le monde de la recherche de celui des « décideurs », force est de constater que les passages et les passeurs sont nombreux. C'est tout l'enjeu de l'examen auquel se livrent historiens, sociologues et politistes dans ce livre que de montrer pourquoi les efforts que ces observateurs déploient en s'attachant à certains concepts comme à certains savoir-faire, à certaines transactions comme à certaines concurrences constituent la trame des « sciences » de l'action publique.

L'on ne saurait clore cette introduction sans remercier chaleureusement nos collègues et amis Loïc Blandiaux, Pierre Favre, Michel Offerlé, Martine Kaluszynski qui furent les discutants des séances de notre colloque et dont les réflexions stimulantes ont beaucoup apporté à cet ouvrage.



- ¹ *Les sciences de gouvernement*, Olivier Ihl, Martine Kaluszynski, Gilles Pollet (dir.), Paris, Economica, 2003.
- ² Note de lecture publiée par Alexis Dalem, dans *Raisons politiques*, n° 13, février 2004, p. 183-188. Une posture normative qui débouche sur l'expression d'une véritable inquiétude : « Mais sans une telle définition de la notion comment distinguer ce qui est de la science et ce qui ne l'est pas ? » (p. 184).
- ³ Pour une formulation théorique de ce cadre d'étude qui ne peut être rappelée ici, voir Olivier Ihl, Martine Kaluszynski, « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *Revue française d'administration publique*, 102, avril-juin 2002, pp. 229-243.
- ⁴ « Les Chiffres-clés de la Science et de la Technologie, 1998-99 », *Observatoire des sciences et des techniques*, Paris, Economica, 1998.
- ⁵ Pour une illustration, cf. Renaud Payre, « Les efforts de constitution d'une science de gouvernement : La vie communale et départementale (1923-1940) », *Revue française de science politique*, vol. 53, 2, 2003, numéro spécial « Sur la formation des sciences de gouvernement ».
- ⁶ *Washington Times*, 23 juin 2005.
- ⁷ Susan Strange, *States and Markets*, Londres, New York, Pinter Publishers/St Martin Press, 2^e éd. 1994.
- ⁸ Note de lecture de Hélène Buisson-Fenet dans la *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 4, août 2004. p. 726-727.
- ⁹ Littéralement, *think tank* signifie « réservoir intellectuel » ou, pour utiliser un anglicisme, « boîte à penser ». Pour un panorama des questions posées par et autour de ces structures, James Allen Smith, *The Idea Brokers : Think Tanks and the Rise of the New Policy Elite*, New York, The Free Press, 1991.

-
- ¹⁰ Paul Dickson, *Think Tanks*, Ballantine Books, New York, 1971.
- ¹¹ Donald Clark, « Les think tanks dans le gouvernement britannique : développements depuis les années 1970 », *Politiques et Management Public*, vol. 14, n° 3, septembre 1996, p. 67-87.
- ¹² Pour une tentative d'élargir ce cadre d'analyse à la situation française, voir Gaffney J., « Political Think Tanks in the UK and Ministerial "Cabinets" in France », *West European Politics*, vol. 14, n° 1, 1991, p. 1-17. Et plus récemment Fieschi C. et Gaffney J. (1998), « French Think Tanks in Comparative Perspective » in D. Stone, A. Denham, M. Garnett (dir.), *Think Tanks Across Nations : a Comparative Approach*, Manchester, Manchester University Press, 1998, p. 42-58.
- ¹³ Sur la façon dont les « think tanks » spécialistes de l'Europe se sont multipliés à partir des années 1980, tandis que le pouvoir de la Communauté européenne grandissait, voir Philippa Sherrington, « Shaping the Policy Agenda : Think Tank Activity in the European Union », *Journal of Interdisciplinary International Relations*, avril 2000, vol. 14, 2.
- ¹⁴ Donald E. Abelson, « Do Think Tanks Matter ? Opportunities, Constraints and Incentives for Think Tanks in Canada and the United States », *Global Society*, vol. 14, n: 2, 2000. Et du même auteur, *Do Think Tanks Matter ? Assessing the Impact of Public Policy Institutes*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2002.
- ¹⁵ James G. McGann et Kent R. Weaver in *Think Tanks and Civil Societies. Catalysts for Ideas and Action*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2000, n'hésitent pas à l'écrire : les *think tanks* ont le « potentiel d'apporter un élément important de ce que l'on appelle la société civile ou le secteur tiers ». Un postulat qui aboutit à en faire les représentants naturels de la « société civile » (p. 37).
- ¹⁶ Sur ce contexte très spécifique, voir David M. Ricci, *The Transformation of American Politics : the New Washington and the Rise of Think Tanks*, New Haven, Yale University Press, 1993.
- ¹⁷ Pour une remarquable illustration qui relève de la sociologie historique et contourne la problématique des *think tanks*, voir l'ouvrage de Margaret Weir, Ann Schola Orloff et Theda Skocpol (dir.), *The Politics of Social Policy in the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1998.